

# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR « ELECTROTECHNIQUE »

## ACTIVITES A REALISER EN ENTREPRISE

↪ 1<sup>ère</sup> période : Stage « ouvrier » de trois semaines

- Appréhender le fonctionnement de l'entreprise industrielle à travers son organisation, ses équipements, ses différents services internes, ses ressources humaines, ses clients, ...
- Observer la vie sociale de l'entreprise (relations humaines, horaires, règles de sécurité, ...)
- Rédiger un rapport de 10 pages en français et en anglais servant de support aux épreuves de culture générale et expression et d'anglais du BTS Electrotechnique.

↪ 2<sup>ème</sup> période : Stage « de technicien » de quatre semaines

Dans le cadre de ce stage, le candidat peut être amené à réaliser des activités telles que :

- Etude technique et économique
- Réalisation, exécution ou industrialisation
- Planification, suivi technique et maîtrise des coûts
- Essais, mise en service ou contrôle
- Maintenance ou service après vente
- Relations clients - fournisseurs

A l'issue du stage, les candidats rédigent un rapport de 10 pages qui fera l'objet d'une soutenance orale en fin de stage dans l'entreprise.

## PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Deux périodes de stage en milieu professionnel seront mises en place :

- 1<sup>ère</sup> période : stage « ouvrier » de 3 semaines situé en fin de la première année de BTS.
- 2<sup>ème</sup> période : stage « de technicien » de 4 semaines situé au mois de janvier de la deuxième année de BTS.

Chaque fois que possible, le stage « de technicien » sera réalisé dans la même entreprise que la période du stage « ouvrier ».

Le stage en milieu professionnel préparé par l'équipe enseignante et le tuteur de l'entreprise doit permettre à l'étudiant :

- ↪ de prendre la mesure des réalités techniques et économiques de l'entreprise
- ↪ de rendre compte par écrit en rédigeant un rapport de stage
- ↪ de le soutenir oralement

## COMPETENCES PARTICULIERES / DEBOUCHES

Le technicien supérieur en « Électrotechnique » intervient dans les secteurs de la production industrielle, du tertiaire, de l'habitat, du transport et de la distribution de l'énergie électrique. Il exerce ses activités dans l'étude, la mise en œuvre, l'utilisation, la maintenance des équipements électriques qui utilisent aussi bien les courants forts que les courants faibles.

Une poursuite d'études peut être envisagée vers les licences professionnelles (ex : management des organisations), les classes préparatoires aux grandes écoles et les écoles d'ingénieurs.